



## **REGLEMENT DE L'INTERNAT**

Modifié et voté en CA du 8 juillet 2019

L'internat est un lieu d'accueil et de vie communautaire qui, pour assurer le travail et le bien-être de ceux qui le fréquentent, est organisé selon des règles précises que chacun doit respecter.

L'internat est un service rendu aux élèves et à leur famille : toute inscription à l'internat emporte nécessairement adhésion aux règles qui régissent son fonctionnement.

Ce contrat est un engagement pris entre la famille, l'élève et le Lycée. Son non-respect pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive prononcée par le chef d'Etablissement.

### **HORAIRES**

- 7h00 : lever
- 7h30 : ouverture du réfectoire - petit-déjeuner
- 7h40 : fermeture de l'internat. Tous les élèves doivent être sortis.
- 17h35 – 18h40 : montée à l'internat et activités libres.
- 18h40 : repas du soir
- 19h30- 19h45 : pause ou détente à l'internat (foyer, salle TV, ...)
- 19h45- 20h30 : **étude silencieuse en salles**
- 20h30-20h45 : pause ou détente à l'internat
- 20h45 – 21h30 : douches et détente
- 21h30 : chaque interne doit regagner sa chambre.
- 22h00 : silence requis

Le mercredi, l'internat sera ouvert de 13h15 à 13h30 et à compter de 16h00.

**En dehors de ces horaires, l'internat sera fermé. Chacun doit donc prévoir le matériel dont il a besoin.**

### **LE MOBILIER ET LES LOCAUX**

Il est demandé aux élèves de :

- faire leur lit tous les matins
- ranger leurs effets personnels sans rien laisser traîner au sol
- assurer un minimum d'entretien de la chambre
- laver leurs draps toutes les quinzaines ou au moins à chaque période de vacances
- ne pas modifier la position initiale du mobilier
- chausser des pantoufles ou des chaussures d'intérieur dès l'entrée dans la chambre.
- Rendre le packaging, en fin d'année, fourni par le lycée (à défaut, une facture sera adressée)

## LES ETUDES :

Chaque élève interne doit participer au minimum à deux séances d'étude en salles par semaine qui devront se dérouler dans le plus grand calme. Ces études silencieuses s'effectuent obligatoirement les lundis, mardis et les jeudis de 19H45 à 20H30.

Les élèves devront adopter une posture de travail ou de lecture silencieuse, sans musique et sans téléphone.

## DETENTE ET LOISIRS

Les élèves sont autorisés à circuler calmement entre les chambres d'un même dortoir ; en revanche, les internes ne sont pas autorisés à circuler entre les dortoirs, sauf autorisation exceptionnelle d'un assistant d'éducation.

Les élèves internes ont la possibilité de participer à une soirée par semaine : « Soirée animation » et/ou « soirée télévisuelle » tous les mercredis de 19H45 à 21H30.

Les internes qui souhaitent assister à la soirée télévisuelle hebdomadaire devront se mettre en tenue de nuit et ne pas déranger leurs camarades en regagnant leur chambre dans le calme à la fin du programme. Une seconde soirée télévisuelle pourra être accordée par les CPE en cas d'événement exceptionnel.

Les appareils diffusant de la musique sont tolérés dans les chambres à un débit sonore très modéré, à l'appréciation des adultes encadrants.

Toute activité du Foyer peut également être entreprise à condition d'en avoir monté le projet préalablement. (Voir le règlement intérieur).

## AUTORISATION DE SORTIE

Les internes sont soumis au régime des sorties du règlement intérieur.

L'élève interne qui souhaite ne pas dormir à l'internat exceptionnellement devra fournir une demande écrite des parents 24h auparavant. Aucune remise d'ordre ne sera effectuée dans ce cas-là.

## HYGIENE, SANTE ET SECURITE

Le linge de lit est obligatoire. Les sacs de couchage ne sont pas acceptés pour des raisons d'hygiène. Un contrôle de l'état de la literie sera fait chaque lundi. En cas de non-respect répété de ces consignes, un élève pourra se voir interdire l'accès à l'internat.

Tout élève interne suivant un traitement médical devra déposer l'ordonnance et les médicaments à l'infirmerie. Après 18H00, seules les urgences sont traitées par l'infirmière.

**Aucun médicament n'est toléré dans les chambres d'internat.**

En cas d'urgence, les élèves seront transférés dans l'hôpital le plus proche. Seuls les responsables légaux sont autorisés à en signer le bon de sortie.

Tout élève rentrant à l'internat en état d'ébriété (alcool ou substances illicites) **sera immédiatement pris en charge par sa famille**. En cas d'impossibilité de la famille, l'élève sera transféré à l'hôpital de Ruffec. Une exclusion temporaire de l'internat sera prononcée.

Il est absolument interdit de fumer, d'introduire ou consommer de l'alcool ou des substances illicites dans l'internat. Le contrevenant s'exposera à une exclusion temporaire de l'internat ou à une convocation du Conseil de Discipline.

Tous les appareils électriques chauffants sont interdits ainsi que l'apport de produits et objets dangereux.

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

Toute dégradation entraînera l'élève responsable à réparer financièrement les dommages causés et l'exposera à des sanctions.

Il est recommandé de n'apporter à l'internat ni objet ou vêtement de valeur ni forte somme d'argent.

Les élèves sont invités à ranger leurs effets personnels dans les armoires mises à leur disposition et placer leurs sacs de voyage au dessus de celles-ci.

Le vendredi, les sacs seront descendus des dortoirs le matin et déposés dans le foyer d'internat qui sera ouvert brièvement à 15H30, 16H40, 17H35.

Le courrier postal des élèves internes est disponible à la Vie Scolaire à la pause du matin.

### **DELEGUES D'INTERNAT**

Deux délégués d'internat par dortoir sont élus par les internes en début d'année.

Le chef d'établissement, les CPE, les Assistants d'Education et les délégués d'internat pourront se réunir en Conseil d'Internat.

# *INTERNAT*

*Sont mis à la disposition des élèves*

- 1 lit
- 1 matelas
- 1 couverture
- 1 oreiller
- 1 alèse
- 1 armoire
- 1 bureau
- 1 chaise
- 1 étagère

*Trousseau indispensable*

- 1 drap housse (pour lit d'1 personne)
- 1 drap plat (ou une couette et sa housse)
  - 1 taie d'oreiller
  - linge de toilette
  - nécessaire de toilette
  - 1 cadenas
- chaussons ou chaussures d'intérieur

Il est vivement recommandé d'avoir un drap housse de rechange.

**Nous conseillons aux élèves d'éviter d'apporter du matériel ou objet de valeur**

